



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	15
Votants :	21

L'an deux mille dix-neuf

Le 8 novembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-MAMMES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves BRUMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2019

Présents : M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, M. LELONG Reynald, M. MARTIN Julien, Mme CARMIGNAC Francine, M. Daniel VALLET, Mme RAVASSAT Eunice, Mme RAFFUGEAU Martine, M. CULNART Daniel, Mme Theresa DASILVA, M. SURIER Joël, Mme Monique BEHAR, Mme Marilyne PIAT.

Absents excusés : Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie (pouvoir à Jack PERRIN), M. CAPRION Jacky, M. CHARPENTIER Xavier (pouvoir à Reynald LELONG), Mme BRAULT Véronique (pouvoir à Yvon DELISLE), M. Florent GUILLEMAIN HOCHÉ (pouvoir à Marilyne PIAT), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Julien MARTIN), Mme Florence TEYSSIER, M. Roger LEBLOAS (pouvoir à Joël SURIER),

Secrétaire de séance : Martine RAFFUGEAU

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il donne lecture des pouvoirs. Monsieur le Maire souhaite retirer le point concernant le regroupement des élèves des écoles élémentaires Benoît Plassard et Henri Geoffroy dans une seule structure.

1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Informations du Maire, Yves BRUMENT :

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations :

- 4 concessions vendues au cimetière en septembre et octobre.
- Décision de location d'un logement communal (F3) pour une durée d'un an.
- Attribution du marché de travaux de voirie Rue du Port de la Celle : La commission MAPA s'est réunie mardi 5 novembre et a émis un avis favorable à la proposition du maître d'œuvre de retenir le soumissionnaire le mieux disant (environ 206 000 € HT). La procédure d'attribution est encore en cours (plusieurs étapes sont à respecter), le maire prendra une décision pour la signature du marché courant novembre pour un démarrage fin novembre.
- Emprunt : Conformément aux prévisions budgétaires et aux délégations données par le Conseil Municipal, le Maire a pris la décision d'emprunter un montant de 300 000 € pour couvrir les investissements. Il est en attente d'un contrat de prêt, suite à une consultation auprès de plusieurs établissements, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Taux fixe 0,61%
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité trimestrielle



- Versement des fonds : au plus tard 17/12/2019
- Echéances constantes
- Commission d'engagement : 0,1%
- Organisme prêteur : La Banque Postale

 Participation à la prévoyance pour les agents de la commune :

La Commune participe aujourd'hui aux cotisations de prévoyance (maintien de salaire en cas d'absence maladie) sous forme de taux, pour quelques agents seulement, le prestataire étant imposé aux agents (contrat). La mise en conformité par rapport à la loi conduit la commune à proposer le système de participation dans le cadre de la labellisation. Un projet de règlement a été établi et doit être soumis à l'avis du Comité technique la semaine prochaine pour une application au 1^{er} janvier. Pour résumer, le conseil municipal devra se prononcer lors de sa prochaine réunion sur le montant fixe attribué au titre de la prévoyance (plafonné par le montant de la cotisation réellement payée par l'agent). Il est proposé au conseil d'examiner ce projet de règlement et donner son avis sur le montant forfaitaire. Pour votre complète information, un tableau et le projet de règlement vous sont remis sur table. Il ne s'agit pas de délibérer aujourd'hui mais de donner une orientation qui sera soumise au comité technique. Une fois l'avis du comité technique recueilli, le conseil délibèrera pour entériner ce dispositif. A ce jour, seuls 17 agents bénéficient de la participation communale, le coût annuel pour la commune est d'environ 2440 €. Avec la labellisation, les agents pourront faire appel au prestataire de leur choix (obligatoirement labellisé), pour ces 17 agents le coût annuel serait de 1880 € pour un forfait maximum de 10€ par agent par mois. Si tous les agents décident de bénéficier de cette prévoyance, le coût pour la commune serait de 4300 €. Le tableau propose de regarder le coût maximal pour la commune pour un forfait de 5€, 10€ et 15 €. La moyenne par agent étant d'environ 21 € (cotisation totale part agent + part commune)

 Départ de la DGS à la date du 1^{er} janvier 2020, le recrutement est en cours.

 Demande d'un administré pour la réduction de la vitesse sur le quai de la Croix Blanche. Son courrier fait état des difficultés rencontrées et de propositions d'aménagement permettant de réduire la vitesse. Il est proposé d'étudier ce point en commission travaux et de monter si possible un dossier de subvention au titre des amendes de police. On peut demander également l'avis de notre maître d'œuvre.

 OAP de la gare : La commune travaille actuellement sur l'implantation d'une crèche qui pourrait accueillir jusqu'à 25 berceaux. La compétence petite enfance est portée par la Communauté de Communes. Les discussions sont en cours avec l'aménageur intéressé par cette OAP. Par ailleurs, nous travaillons sur l'installation d'un centre de prise en charge des troubles du sommeil. Il s'agit d'une réflexion en cours avec les services chargés de ces questions.

 Calendrier du Maire novembre et décembre :

- Rendez-vous avec Jean-Louis THIERIOT et VNF pour évoquer les problématiques concernant le stationnement des bateaux
- Déjeuner avec les bénévoles du JONOR
- Bureau communautaire CCMSL lundi 18 novembre 2019
- Conseil communautaire, le 16 décembre à Moret à 18h30
- 18 décembre : Noël du périscolaire maternelle
- 19 décembre : Noël du périscolaire élémentaire
- 19 décembre : Réunion du conseil municipal (prévision)
- 20 décembre : Noël des enfants du personnel, repas de fin d'année

 CCMSL :

- Transfert des compétences eau et assainissement : une étude de gouvernance est en cours, elle permettra de faire l'état des lieux technique et financier des différents syndicats dans un souci d'harmonisation.



- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : des ateliers thématiques auront lieu les mercredis 13, 20, 27 novembre et 4 décembre à 19h, ils sont ouverts à tous, pour les lieux et les thèmes, se référer au site de la CCMSL.
 - Arrêté préfectoral de composition du conseil communautaire : Le nombre de conseillers est fixé dans le cadre d'un accord local à 50, il reste inchangé pour St Mammès : 4.
 - Travaux de la piscine : ils se poursuivent normalement, l'ouverture est toujours prévue à l'été 2020.
 - Une étude sur la vidéo protection va être lancée : rédaction du cahier des charges et échanges avec la police et la gendarmerie sont en cours pour trouver les meilleures solutions d'implantation.
 - Programme Local de l'Habitat : une étude sera portée en interne, le PLH est rendu obligatoire par la création de la commune nouvelle MLO (plus de 10 000 habitants).
 - DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie : un groupement de commande a été lancé par la CCMSL, cette compétence est désormais du ressort de la Commune.
-  SIA :
- le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service a été adopté par le comité syndical du 24 septembre. Le rapport sera publié comme chaque année sur le site de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les sites internet des communes adhérentes.
 - Etude et aménagements paysagers sur la station d'épuration sont pratiquement terminés, un film a été réalisé pour promouvoir l'action d'intégration environnementale sur le site de la STEP. Cette station est prise en référence.
 - Présentation de l'étude sur la file eau le 6 décembre aux membres du comité syndical.
-  SIDASS : RPQS adopté, le Schéma Directeur d'Assainissement est en cours d'élaboration et sera validé après présentation aux financeurs et à la police de l'eau.

 **Informations du 1^{er} adjoint, Yvon DELISLE :**

-  Travaux dans les écoles : des travaux d'entretien, plomberie, électricité ont été réalisés.
-  Ecole Henri Geoffroy : Remplacement d'un tronçon d'eaux usées sur une longueur de 11m pour un montant de 9734,21 €.
-  Campagne de rebouchage de nids de poule sur l'ensemble de la commune
-  Préparation pour le 11 novembre
-  Reprise des réseaux d'eau potable dans la miellerie
-  Réunion de la commission Travaux : les membres de la commission ont examiné et validé les plans des travaux de la rue du Port de la Celle entre la rue la Fontaine et la rue des Guettes
-  Devis demandés pour la réfection des chaussées et éclairage public, en vue de la préparation du budget 2020.
-  Visite des installations SIDEAU et SIDASS avec le délégataire pour identifier les éventuelles anomalies.
-  Défense Incendie : les bornes d'incendie sont réservées à la défense incendie, les autres usages doivent être pris sur les bornes vertes (il y en a une à la salle à vocation sportive des Guettes).

 **Informations de la 2^{ème} adjointe, Martine HARIVEL :**

-  Septembre : L'atelier chant s'est produit à l'EHPAD, les résidents et les participantes souhaitent de nouveau une représentation.
-  La semaine bleue a permis de faire découvrir de nouveaux ateliers la peinture, la fabrication de produits d'entretien, un jeu de société sur le bien chez soi.
-  Une vingtaine de personnes ont assisté à la conférence sur la prévention des AVC, organisée par le PAT (Pôle Autonomie Territorial)



- 🌐 Un atelier mémoire est prévu début février
- 🌐 Ce jour, une table d'hôtes a été organisée à l'EHPAD avec 5 enfants.

🌐 Informations du 3^{ème} adjoint, Jack PERRIN :

- Manifestations : défilé pour Halloween 80 personnes réunies sous l'arbre ils ont raconté un conte aux enfants.
- Lundi 11 novembre : la commémoration a lieu comme chaque année, le départ est fixé à 14h45 place de la Bosse avec le traditionnel défilé, pour aller jusqu'au cimetière puis la salle des fêtes.
- 8 décembre : marché de Noël avec des animations de 14h à 18h15, chorale dans l'église vers 16h, le soir à 18h30 le feu d'artifice sera tiré.
- Les commissions vont se réunir pour prévoir le budget des associations,
- Réunion avec les bénévoles pour le marché de Noël le

🌐 Informations du 5^{ème} adjoint, Reynald LELONG :

- Projet de construction de 31 logements rue Grande : à ce jour la date d'audience n'est pas programmée
- Modification simplifiée du PLU : la préfecture informe que cette modification est exécutoire.
- 27 novembre : commission PLU pour examiner le suivi des indicateurs

🌐 Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :

- 🌐 Journées du Patrimoine : il remercie les bénévoles, les agents des services techniques, le service communication et les élus qui se sont impliqués.
- 🌐 Projet gare : une convention entre la SNCF et la Commune sera soumise à l'avis du conseil municipal pour déterminer les conditions d'occupation de l'ancien guichet. Je vous rappelle que la SNCF va entamer des travaux pour permettre l'installation d'un commerce suite à l'appel à projet lancé par la commune, accompagnée par la CCI. La SNCF mettra à disposition de la Commune les locaux rénovés, moyennant une redevance. Le montage juridique fait encore l'objet de vérification afin de sécuriser cette opération pour chacune des parties. La convention sera soumise à l'avis du conseil municipal lors de sa prochaine séance et présenté à la commission avant.

🌐 Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué (donnée par Yves BRUMENT) :

- Marché dominical : animation Beaujolais le 24 novembre.

3) Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Joël SURIER avait fait un courrier pour expliquer son point de vue et une demande de modification de la délibération. Il exprime sa surprise de voir que le projet est autant avancé, qu'il en avait été question en début d'année seulement.

Monsieur le Maire confirme que lors du vote du budget effectivement l'étude de faisabilité était prévue.

Joël SURIER ajoute qu'il y a eu des réunions avec les parents d'élèves, les enseignants mais pas encore avec tous les membres du conseil municipal.

L'objet de sa proposition est de proposer un amendement qui permet d'encadrer l'action du Maire, quel qu'il soit. De proposer un conseil périscolaire élargi pour qu'il récupère des informations car il n'a aucune information sur ce projet. Il ajoute que c'est une bonne chose que le point concernant le regroupement des écoles ait été



retiré car il est contre. Roger LEBLOAS lui a demandé de lire un courrier. Monsieur SURIER explique que beaucoup de choses se font dans le secret.

Monsieur le Maire précise que si tout se sait, c'est qu'il n'y a pas tant de secret que ça. Il ajoute que lorsqu'il a une réunion avec les enseignants il ne leur demande pas de garder secret les discussions.

Monsieur le Maire explique qu'une étude de faisabilité ne consiste pas à détenir des plans ou un avant-projet sommaire. L'étude de faisabilité consiste à tenir compte des éléments existants comme le nombre de rationnaires, l'évolution probable du nombre d'enfants accueillis. La commune fait appel à un architecte pour cette étude de faisabilité, qu'il ne faut pas confondre avec un avant-projet. L'étude de faisabilité ne conduit pas à avoir des plans mais seulement une estimation des besoins, des surfaces nécessaires, cela permet de déterminer, avec les coûts connus au m², un coût d'objectif.

Lorsque le projet final aura été préparé par un architecte agissant en tant que maître d'œuvre, cela permettra d'avoir un coût plus précis. Nous en sommes pour le moment à la phase faisabilité. Il y a des terrains à Benoît Plassard mais il y en a ailleurs qui appartiennent à la commune. Les objectifs donnés à l'architecte pour cette étude sont des données très générales.

Aujourd'hui les enfants se déplacent pour aller à la cantine, il est important de limiter leurs déplacements. La MLC est également partagée par les associations et il y a donc de nombreuses manipulations de mobilier et des contraintes d'hygiène.

L'architecte propose dans le cadre de cette étude de faisabilité d'installer la cantine entre l'école maternelle et l'école Henri Geoffroy.

Concernant le regroupement, ces discussions ne sont pas nouvelles, cela fait des années que cette possibilité existe car il y a la place nécessaire.

Le sujet à la base est l'installation de la cantine

L'enjeu n'est pas le regroupement parce qu'il y aurait un projet immobilier. L'enjeu est la construction d'une cantine qui conduirait au regroupement des écoles pour éviter les déplacements des enfants. Mais ce sont des éléments distincts.

Pour obtenir des subventions dans plusieurs mois, il faut bien déterminer un coût d'objectif.

Monsieur le Maire entend bien la demande de modification formulée par Joël SURIER, mais précise qu'il faut le mettre dans le compte-rendu et non dans la délibération. Par ailleurs, Joël SURIER demandait que la commission scolaire et périscolaire soit élargie aux parents d'élèves, de toute façon les parents d'élèves sont déjà invités systématiquement. Monsieur le Maire souhaite ajouter les membres de la commission travaux et les membres de la commission Finances.

Toutes les études connexes qui peuvent arriver auront un impact. Il souhaite également ajouter les agents et la responsable du service qui ont une idée de ce qui se passe et des besoins.

Lorsqu'on a construit la salle à vocation sportive, il y a eu les mêmes phases, l'étude de faisabilité d'abord pour demander les subventions et ensuite la phase de conception pendant laquelle tous les élus, usagers, professionnels concernés ont été consultés.

Monsieur le Maire complète la demande de Joël SURIER concernant des moyens pour faire participer les mammésiens, il propose la mise en place de réunions publiques pour étudier les esquisses et plans.

Les éléments présentés aux enseignants étaient les avantages et inconvénients du positionnement à Benoît Plassard ou Henri Geoffroy.

Monsieur le Maire précise que les dépôts de demande de subvention de DETR doivent être faits cette année le 29 novembre. On ne connaît pas aujourd'hui le taux de subvention, il se situe entre 20 et 80%.

On ne saura que dans quelques mois. Si on ne présente pas cette demande maintenant, on ne pourra le faire que dans un an, ce qui retarde le démarrage des travaux d'au moins un an. Ce n'est pas souhaitable pour les enfants, ajoute Yves BRUMENT. La MLC n'était une solution que temporaire, il faut leur offrir des conditions d'accueil adaptés aux besoins.

A chaque étape de conception, esquisses, APS, APD, il y a des validations par la Commune bien entendu.

Monsieur SURIER précise que si le Maire avait expliqué tout cela, ils auraient voté sans problème.



Monsieur SURIER ne comprend pas l'emballage qui a eu lieu sur les réseaux sociaux, qu'il ne pouvait pas apporter de réponse aux questions qu'on lui posait car il n'avait aucune information. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours disponible en cas de question, tout le monde a un téléphone et peut l'appeler.

Jack PERRIN est pour le vote de cette subvention, il regrette de ne pas avoir informé l'opposition avant et précise que le regroupement des écoles est discuté depuis même les mandats de Monsieur DABIN donc il pense que de toutes façons il faudra que ça se fasse.

Monsieur le Maire conclue que le plus important est de pouvoir avancer sur le projet cantine.

Dans la délibération il y a également le projet de relevage de concessions qui arrive en deuxième point.

Après ces discussions,

Le Maire,

Expose :

Vu la circulaire préfectorale du 2 juillet 2019 précisant les modalités d'attribution des subventions au titre de la DETR pour 2020,

Considérant les dispositions nous contraignent à ne déposer que deux dossiers,

Monsieur le Maire propose de déposer les deux dossiers suivants :

Lieu	Travaux	Montant HT	Montant TTC	Subvention DETR estimée	Ordre de priorité
Rue du Capitaine Ballot	Construction d'un bâtiment à vocation périscolaire	1 536 000€	1 843 200€	1 228 800€	1
Cimetière	Relevage de concessions	8 898,33 €	10 678 €	7 118,66 €	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire à présenter les dossiers listés ci-dessus auprès des services de l'Etat pour une demande de DETR 2020, dans l'ordre de priorité proposé.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses dans le budget primitif 2020

4) Questions diverses

Roger LEBLOAS a envoyé un courriel avec deux questions :

- Les gens du voyage ont-ils payé ?

Réponse : le conseil municipal fixe un tarif lorsque les gens du voyage s'installent de manière illégale. Oui ils ont payé conformément au tarif voté.

Conformément au schéma d'accueil des gens du voyage, il y a une aire d'accueil à Champagne mais il est parfois difficile de leur faire entendre raison. La compétence est portée par la Communauté de communes, qui a été prévenue.

- Pourquoi les gens du voyage peuvent-ils mettre leurs caravanes sur les zones inondables ?

Réponse : En réalité, ils s'installent et nous leur rappelons qu'ils doivent aller dans les aires légales. Cependant, même en zone inondable, s'ils s'installent sans autorisation il est quand même possible de les déménager en cas d'inondation car ce sont des caravanes.

Une fois installés, il est nécessaire de gérer la situation.

Yvon DELISLE rappelle qu'il y avait des pierres pour empêcher leur installation mais ils les ont enlevées.



Marilyne PIAT : est-il prévu de peindre les dos d'âne au stade ? Yvon DELISLE explique qu'un administré a signalé qu'ils n'étaient pas aux normes, donc il a fait appel à un expert et un géomètre et cela a pris du temps. Ils sont aux normes et donc il est maintenant possible de les peindre.

Yvon DELISLE ajoute que des miroirs ont été installés à certains angles de rue.

La séance est levée à 22h.

Questions ou remarques du public :

Un administré précise que son agenda ne lui permet pas d'être disponible facilement, il souhaite donc connaître les dates du conseil 15 jours avant la séance. Réponse de Monsieur le Maire : il y a peut-être eu un oubli ou un retard mais en général les dates sont transmises avant. Dans le cas présent les dates étaient inscrites sur le compte-rendu précédent (septembre). Monsieur Bernard HODET confirme qu'il assiste depuis plusieurs années aux séances du conseil municipal et que la date est toujours communiquée au moins 15 jours à l'avance, qu'il arrive rarement qu'elle soit modifiée. Cette fois-ci il est possible qu'elle ait été donnée plus tard mais qu'il n'a jamais de difficulté depuis qu'il y assiste.

Monsieur LHARDY informe qu'il y a déjà un projet régional de rénovation de l'immeuble de logements situé entre l'école maternelle et l'école Henri Geoffroy, les travaux débuteront en 2022. Monsieur le maire précise que l'option qui consistait à proposer une disparition de cet immeuble a été écartée. L'architecte bien entendu tiendra compte de ces éléments. Monsieur LHARDY ajoute qu'il faudra prendre en compte les difficultés du parking.

Monsieur le Maire répond que les problèmes de stationnement font partie effectivement des questions à se poser pour la dépose des enfants. Bien entendu dans l'étude de faisabilité nous avons tenu compte du déplacement des enfants de l'internat qui vont à l'école Benoît Plassard.

Une administrée demande ce que va devenir le bâtiment de l'école Plassard. Monsieur le Maire répond qu'il pourrait y avoir de nombreuses possibilités mais qu'à ce jour on se concentre sur le projet de cantine. Il n'y a pas de projet immobilier, il n'y a pas de projet de regroupement donc il ne peut y avoir de modification. Aujourd'hui on s'occupe de la partie cantine.